

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION
DU SAMEDI 28 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars, à dix heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le vingt-quatre mars deux mille vingt-six conformément aux articles L.2122-8 et L.2122-14 du Code général des collectivités territoriales, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

ATLAN Thierry, BAGÉ Jinny, BARRÉ Stéphanie, BENSENOUCI Shaenese Louisa, BESNIET Nathalie, BETTAYEB Karine, BOURGEOIS Patrick, BOURIACHI Philippe, CABRERA Valérie, CHARLES-ELIE-NELSON Roseline, CHAUDRON Thierry, CHAZOTTES Jean-François, DIABY Dramane, DIBATISTA Mylène, EL AMRANI Sana, GANFINA Olga Céleste, GILBERT Yann, HAMZA Ramzi, INDRIGO Heddi, KUIPOU Maël, LERUDE Renaud, MARCONI Jacqueline, MEDRANO Tracy, MESSACI Brahim, SACKO Ismael, SANCHO Claude, SERRAYE Mohand, SIONIS-HASSOUNI Kheira, SOUDEER Jérémy, SOUID Imène, TANFOURI Noëline, TRAORÉ Saly, TRARIEUX Magalie, TROUKY Houcine, VERA Malikat.

Le Conseil étant composé de 35 membres.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Thierry CHAUDRON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a accepté.

(6 abstentions : 4 du groupe Agir pour Orly et 2 du groupe Avec vous Orly réunie).

Conformément à l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, Madame Jacqueline MARCONI, la plus âgée des membres présents du Conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection du Maire.

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs pour l'élection et le dépouillement de l'assemblée délibérante, à savoir les deux plus jeunes conseillers municipaux, Madame Olga Céleste GANFINA, et Monsieur Maël KUIPOU.

35 conseillers municipaux, dont 28 membres de la majorité et 7 membres de l'opposition.

Rappel de la composition des groupes d'opposition :

- Groupe « Agir pour Orly – L'Union Populaire » : Brahim MESSACI, Magalie TRARIEUX, Claude SANCHO, Noëline TANFOURI.
- Groupe « Avec vous Orly réunie » : Patrick BOURGEOIS et Jacqueline MARCONI.
- Non-inscrits : Philippe BOURIACHI

2 - Election du Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

N'a pas pris part au vote :	00
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
A déduire : bulletins énumérés à l'article L.66 du Code électoral :	00
A déduire : bulletins énumérés à l'article L.65 du Code électoral :	02
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17

Ont obtenus :

Madame Imène SOUID :	28	(vingt-huit) voix
Monsieur Brahim MESSACI :	04	(quatre) voix
Madame Nathalie BESNIET :	01	(une) voix

Madame Imène SOUID, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

3 – Fixation du nombre de postes d'adjoints au maire et d'adjoints chargés de quartiers.

Adopté à l'unanimité

4 abstentions : 4 du groupe Agir pour Orly – l'Union Populaire

4 - Election des adjoints au maire et des adjoints chargés de quartiers.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

N'a pas pris part au vote :	00
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
A déduire : bulletins énumérés à l'article L.66 du Code électoral :	00
A déduire : bulletins énumérés à l'article L.65 du Code électoral :	06
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	15

A obtenu :

Liste « Majorité municipale » : 29 (vingt-neuf) voix

La liste « Majorité municipale » a obtenu la majorité absolue.

Sont ainsi élus adjoints au Maire :

- 1^{er} adjoint : Monsieur Jean-François CHAZOTTES
- 2^{ème} adjointe : Madame Karine BETTAYEB
- 3^{ème} adjoint : Monsieur Thierry ATLAN
- 4^{ème} adjointe : Madame Sana EL AMRANI
- 5^{ème} adjoint : Monsieur Dramane DIABY
- 6^{ème} adjointe : Madame Nathalie BESNIET
- 7^{ème} adjoint : Monsieur Mohand SERRAYE
- 8^{ème} adjointe : Madame Stéphanie BARRE
- 9^{ème} adjoint : Monsieur Heddi INDRIGO
- 10^{ème} adjointe : Madame Malikat VERA

Et sont élus adjoints de quartiers :

- 11^{ème} adjoint : Monsieur Yann GILBERT
- 12^{ème} adjointe : Madame Saly TRAORE
- 13^{ème} adjoint : Monsieur Renaud LERUDE

5 - Lecture de la Charte de l' élu local.

Interruption de séance à 11h09

[Reprise de la séance à : 11h32]

5 – Autorisation du vote à main levée.

Adopté à l'unanimité

6 - Fixation des indemnités de fonctions des élus.

Adopté à la majorité absolue

5 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – l'Union Populaire et Philippe BOURIACHI.

7 – Fixation des indemnités pour frais de représentation du Maire.

Adopté à l'unanimité

8 – Délégation au maire des attributions du Conseil municipal prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté à la majorité absolue

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly réunie

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – l'Union Populaire.

9 - Fixation du nombre de collaborateurs de cabinet.

Adopté à l'unanimité

10 – Désignation des représentants du Conseil municipal à l'Etablissement public Territorial Grand Orly Seine-Bièvre.

Adopté à l'unanimité

6 abstentions : 4 du groupe Agir pour Orly et 2 du groupe Avec vous Orly réunie.

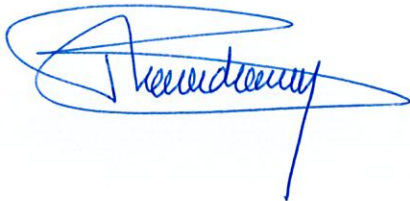
11 – Fixation du nombre de membres au Conseil d'administration du CCAS.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 12h03.

Le secrétaire de séance

Thierry CHAUDRON



La Maire d'Orly

Imène SOUID

